



RÈGLEMENTS, TERMES ET CONDITIONS

1. Le paiement complet de l'abonnement doit avoir été fait par débit préautorisé, transfert bancaire, argent comptant ou carte de débit avant qu'un abonné (ci-après « membre ») puisse utiliser les services du Golf Le Champêtre (ci-après « le Club »).
2. Tous les abonnements impliquent une obligation de dépenser un montant minimum avant taxes et service en note de restauration (bar bill) avant le 1er octobre 2022, sauf pour l'abonnement Junior. Les dépenses en nourriture et en boissons au casse-croûte, au restaurant ou pour emporter sont considérées dans le montant total. Un membre qui n'atteint pas le montant prescrit à la date limite sera facturé pour la différence.
3. Tous les membres doivent autoriser expressément le Club à percevoir mensuellement le montant total des dépenses portées à leur compte par débit préautorisé à moins qu'un paiement complet n'ait été fait avant le 10e jour du mois suivant par transfert bancaire, argent comptant ou carte de débit.
4. Dans le cas des abonnements Demi-tarif, les montants que les membres doivent payer pour chacune de leurs rondes de golf sont accumulés dans leur compte pour être perçus mensuellement en même temps que les autres dépenses.
5. Le montant exigé à une personne pour l'utilisation d'une voiturette électrique correspond à la location d'une seule place dans une voiture de golf pour une seule ronde de 18 trous. La seconde place pourra être comblée par quelqu'un d'autre à qui le Club l'aura louée et les rôles de conducteur et de passager seront attribués par la première personne arrivée. Les deux places d'une voiturette devront être occupées avant qu'un groupe de joueurs ne soit autorisé à prendre le départ avec une seconde voiture de golf. La règle s'applique aussi à un couple qui a adhéré à un abonnement avec voiturettes illimitées mais dont un des conjoints est absent.
6. Les frais d'adhésion à Golf Canada ou à Golf Québec ne sont pas inclus dans le prix des abonnements. Le Club transmettra la liste des membres qui désirent y adhérer et les coûts seront portés à leur compte sans frais d'administration.



7. Les membres doivent respecter les plus récentes règles du golf édictées par Golf Canada ainsi que les règlements locaux et les directives émises par le Club. Celles-ci prescrivent, entre autres, les formalités suivantes :

7.1. Se présenter au départ au moins 20 minutes à l'avance.

7.2. Aviser un responsable dans la boutique de toute annulation ou modification à une réservation pour eux-mêmes et pour leurs invités au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance. En cas d'absence au départ et après avoir déjà reçu un premier avis à cet effet, les membres doivent accepter que les droits de jeu correspondants soient chargés à leur compte.

7.3. Utiliser les services du Club conformément aux privilèges, termes et conditions qui correspondent à l'abonnement auquel ils ont adhéré.

8. Le Club peut modifier en tout temps les règlements, termes et conditions qui le régissent sans pour autant dégager les membres de leur obligation de les respecter.

9. Les membres n'ont aucun droit relativement à l'administration et à la gestion du Club.

10. Les membres doivent dégager et exonérer d'avance le Club, ses administrateurs et ses employés de toute responsabilité civile relative à toute erreur, action ou omission qui pourrait entraîner des dommages de quelque nature que ce soit à leur égard.

11. Les membres s'engagent à faire preuve en tout temps de courtoisie et de prudence sur les lieux du Club.

12. Chaque golfeur est responsable des dommages de quelque nature que ce soit qui sont causés par sa balle.

13. Il est strictement interdit d'apporter de la bière, des spiritueux ou toute autre boisson alcoolique provenant de l'extérieur du Club. La direction se réserve le droit de demander à quiconque d'ouvrir son sac ou sa glacière à tout moment pour vérifier. Les contrevenants et ceux qui refuseront de se plier à une vérification pourraient être expulsés et leur droit de jeu révoqué sans préavis ni remboursement.



14. Les membres sont responsables de leurs invités et doivent s'en porter garants.
15. Le Club peut résilier en tout temps et sans remboursement l'abonnement d'un membre qui manquerait à ses obligations à l'égard des présents règlements, termes et conditions.
16. Le Club se réserve le droit de fermer ou d'interdire occasionnellement et à son entière discrétion l'accès à une ou plusieurs de ses installations sans aucun recours ni compensation pour les membres.
17. Chaque membre est responsable du casier que le Club met à sa disposition et il s'engage à le garder propre et en bon état. Les clés doivent être remises au Club au plus tard le 10 octobre 2022. Un montant de 50\$ sera porté au compte des membres qui ne rapporteront pas leur clé ou qui l'auront perdue. Le Club se dégage de toute responsabilité quant aux dommages ou aux pertes causés par le feu, le vol, le vandalisme ou autrement. La direction du Club se réserve le droit de retirer le privilège d'utilisation d'un casier à quiconque ne respecte pas les règles établies.
18. L'accès à l'entrepôt des sacs est strictement réservé au personnel du Club. Les membres doivent aviser le personnel à l'accueil au moins 20 minutes à l'avance lorsqu'ils désirent avoir leur sac. Le Club se dégage de toute responsabilité quant aux dommages ou aux pertes causés par le feu, le vol, le vandalisme ou autrement. Les membres doivent reprendre leur sac au plus tard le 10 octobre 2022. La direction du Club se réserve le droit de retirer le privilège de faire entreposer son sac à quiconque ne respecte pas les règles établies.
19. Un membre qui ne peut plus jouer pour une raison médicale peut demander un remboursement pour son abonnement en présentant un billet de médecin. Le montant remis sera proportionnel au nombre de semaines écoulées dans une saison qui en compte normalement 26. Cependant, le montant du remboursement sera diminué de 150\$ pour couvrir les frais qui pourraient avoir été encourus par le Club.
20. Tous les prix et montants n'incluent pas les taxes à moins d'indications contraires.

Signature

date